

**Certificat en sciences comptables - 4138**

**RESPONSABLES :**

**Gatineau**

**Mario Malouin**  
Directeur de module

**Pour de plus amples informations :**

Téléphone : 819 595-3900, postes 1814 et 1820.  
Courriel : modcomp@uqo.ca

**St-Jérôme**

**Abderrahmane Djaballah**  
Co-directeur de module

**Pour de plus amples informations :**

Téléphone : 450 530-7616, poste 4014  
Courriel : comptablevr@uqo.ca

**SCOLARITÉ :**

30 crédits, Premier cycle

**OBJECTIFS :**

Préparer toute personne admise à ce programme à identifier et à analyser les données comptables essentielles à la gestion d'une entreprise. Permettre aux personnes candidates d'utiliser ces données en vue de mieux planifier et contrôler les opérations de l'entreprise.

Le certificat permet à la personne étudiante de parfaire ses connaissances dans les grands domaines de la comptabilité, soit la comptabilité financière, la comptabilité de management, la finance, la fiscalité, la certification et le contrôle de gestion.

Cette formation permettra également de former la personne étudiante aux défis d'éthique professionnelle et déontologique, de même qu'à l'éthique d'entreprise.

**INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :**

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission		
		Automne	Hiver	Été
Gatineau	TC	✓	✓	
	TP	✓	✓	✓
St-Jérôme	TC	✓	✓	
	TP	✓	✓	

TC : Temps complet  
TP : Temps partiel

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base études universitaires**

Être titulaire d'un certificat en comptabilité générale de l'UQ ou l'équivalent. La personne qui a complété au moins 30 crédits universitaires dans un domaine pertinent peut être considérée comme possédant un diplôme équivalent.

**Base expérience**

Aucune admission sur la base expérience.

**PLAN DE FORMATION :**

**Cours obligatoires**

CTB2143	Comptabilité financière IV : Sujets particuliers (CTB1863 ou CTB2133)
CTB2153	Comptabilité financière V : sujets et instruments financiers complexes
CTB2163	Comptabilité financière VI : Placements complexes (CTB1933 ou CTB2153)
CTB1993	Activité d'intégration en sciences comptables

**Cours optionnels**

18 crédits (6 cours) parmi les suivants :

CTB1843	Fiscalité des particuliers (CTB1823 ou CTB2103)
CTB1873	Compréhension et contrôle des coûts (CTB1833 ou CTB2123)

CTB1893	Analyse et prise de décision (CTB1873)
CTB1903	Fiscalité des entreprises et des investisseurs (CTB1843)
CTB1923	Principes d'audit ((CTB1833 ou CTB2123) et CTB2003)
CTB1943	Réorganisations et planification fiscale (CTB1903)
CTB1953	Contrôle de gestion stratégique
CTB1973	Audit d'états financiers et autres missions (CTB1923)
CTB2003	Contrôle interne (CTB1833 ou CTB2123)
CTB2023	Système d'information comptable (CTB1823 ou CTB2103)
CTB2033	Gestion financière dans le secteur public (CTB2003)
FIN1223	Gestion financière II (FIN1143 ou FIN1203)
MKT1183	Marketing
MNG1433	Gestion stratégique
CTB2133	Comptabilité financière III : Immobilisations et instruments financiers simples ((CTB1833 ou CTB2123) et (FIN1143 ou FIN1203))
CTB2073	Logiciels de systèmes d'information comptable (CTB2023)
CTB2203	Ère numérique (CTB2023)
CTB2193	Éthique et responsabilité sociale des organisations
CTB2183	Comptabilité sectorielle (CTB1883 ou CTB2143)

Les personnes étudiantes sont incitées à suivre les cours selon le cheminement du baccalauréat en sciences comptables.

**NOTES :**

La personne candidate dont la base d'admission est autre que le certificat en comptabilité générale (4227) ou 30 crédits universitaires dans un domaine pertinent, notamment la personne candidate détentrice d'un DEC de trois ans en Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0), pourra, et après analyse de son dossier, se voir imposer des cours préalables.

Lorsque des préalables sont exigés, la personne candidate sera d'abord admise au Certificat en comptabilité générale (4227) puis, lorsque les exigences particulières seront satisfaites, la personne candidate pourra soumettre une nouvelle demande d'admission au Certificat en sciences comptables (4138).

**NOTE IMPORTANTE :** Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) et le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration du Québec (MIFI) ont adopté un ensemble de mesures importantes qui peuvent avoir des impacts sur le cheminement migratoire des personnes étudiantes internationales. Voici les liens des messages publiés par la Direction des Affaires Internationales de l'UQO concernant les nouvelles mesures relatives au permis de travail postdiplôme :

Travailler ou vivre au Canada après l'obtention du diplôme - Nouvelle mesure depuis le 1er septembre 2024  
<https://uqo.ca/nouvelles/170170>  
Permis de travail Postdiplôme - Exigence linguistique et domaine d'études admissibles  
<https://uqo.ca/nouvelles/170172>